

**Avis de demandes de dérogation mineure au
*Règlement 01-4501 sur le zonage***

Avis public est donné que, lors de la séance du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil qui se tiendra le 19 octobre 2026 à 19 h, au 300, rue Saint-Charles Ouest, Longueuil, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure au *Règlement 01-4501 sur le zonage* suivantes :

1. Permettre aux futurs 1259-1261-1263, rue Saint-Thomas, une largeur totale maximale des accès de 60 % de la largeur du terrain, au lieu de 50 %.
2. Permettre au 680, rue Saint-Jean et au 330, rue Le Moyne Ouest :
 - l'aménagement de trois cases de stationnement, au lieu de sept;
 - l'absence de case de stationnement réservée aux véhicules utilisés par des personnes à mobilité réduite, au lieu d'une case.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de ces demandes, par le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, lors de ladite séance.

Longueuil, le 2 octobre 2026.

Marilyne Tremblay
Assistante-greffière